

# COMTRADE

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2010

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous produits et/ou prestations de service vendus par la SAS COMTRADE (via site Web, Courriel, Télécopie, Téléphone, Courrier, EDI et tous moyens offerts de réception d'une commande) et ce dans leur intégralité pour tout contrat passé entre la SAS COMTRADE et ses CLIENTS en France et à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

Toute commande CLIENT réceptionnée par la SAS COMTRADE est ferme et définitive et vaut approbation sans réserve par le CLIENT des présentes conditions générales de vente et ce nonobstant toute disposition contraire pouvant figurer sur les documents émanant du CLIENT.

Le CLIENT reconnaît avoir eu une connaissance technique suffisante des produits et/ou prestations de services vendus par la SAS COMTRADE avant leur commande, et que les produits et/ou prestations de services vendus par la SAS COMTRADE correspondent à ses besoins et à ceux de son commerce.

Aucune dérogation à ces conditions ne pourra être valide sans accord écrit préalable nominatif entre la SAS COMTRADE et le CLIENT.

### 1 - OUVERTURE DE COMPTE REVENDEUR

Afin de pouvoir commander et de recevoir les tarifs, promotions et accès au catalogue, tout nouveau CLIENT doit préalablement à sa première commande établir une demande d'ouverture de compte revendeur en retournant :

- 1°/ Les présentes conditions générales de ventes complétées, signées par le représentant légal du CLIENT et tamponnées du cachet du CLIENT
- 2°/ Un extrait K bis de moins de trois mois
- 3°/ Un R.I.B original
- 4°/ Un papier à entête avec annotation du numéro de SIREN et du code APE

### 2 - COMMANDE

#### PROCESSUS DE COMMANDE

Toute commande passée par le CLIENT, une fois réalisée l'ouverture du compte revendeur, (ouverture qui précisera également les modalités de fonctionnement de ce compte revendeur), devra impérativement faire l'objet d'une commande écrite et adressée à la SAS COMTRADE sur la base des produits commercialisés par la SAS COMTRADE et dont la liste est soit disponible sur son site Internet [www.comtrade.fr](http://www.comtrade.fr), soit figurant sur les documents publicitaires portés à la connaissance du CLIENT.

La SAS COMTRADE ne s'engage que sur les quantités et la qualité des produits qu'elle s'est elle-même engagée à livrer, résultant :

- soit d'un document de la SAS COMTRADE valant acceptation de toute commande adressée par le CLIENT dans les conditions ci-dessus
- soit d'une proposition commerciale émanant de la SAS COMTRADE et acceptée par le CLIENT dans le délai de validité de la proposition commerciale de la SAS COMTRADE.

Toute commande du CLIENT dans des conditions étrangères à celles ci-dessus détaillées, ne saurait être prise en compte.

Il est arrêté et convenu que les commandes CLIENTS doivent impérativement, pour être prises en compte par la SAS COMTRADE, comporter les éléments nécessaires à l'exécution correcte de la livraison, à savoir :

- adresse de livraison, numéro de téléphone, télécopie, e-mail, horaires d'ouverture
- contact logistique
- à titre indicatif, la date de livraison souhaitée par le CLIENT.

En tout état de cause, les conditions logistiques du CLIENT ne sauraient être opposables à la SAS COMTRADE, sauf accord express écrit et préalable de celle-ci sur ces dites conditions logistiques.

#### MONTANT MINIMUM DE COMMANDE

Le montant minimum par commande s'élève à 500 Euros hors taxes de produits disponibles en stock, en sus des frais de port ci-après détaillés. Il s'élève à 300 Euros ht seulement pour les commandes passées Online via notre site Web [www.comtrade.fr](http://www.comtrade.fr). Le non respect de ces conditions de minimum par commande engendre des frais de gestion administratif de 50 Euros HT.

La SAS COMTRADE ne gère pas les reliquats de commande dont le montant est inférieur au montant minimum de commande.

## MONTANT UNITAIRE DES COMMANDES

Tout montant de commande inférieur au minimum de commande (500 Euros ht ou 300 Euros Online) donnera lieu à la facturation d'un montant forfaitaire de 50 Euros ht de frais de traitement administratif en sus du port & du montant de la commande.

La SAS COMTRADE est en droit de refuser toute commande dont le montant excéderait le plafond de garantie obtenu par la SAS COMTRADE auprès de ses organismes d'assurance crédit comme indiqué ci-après.

## ANNULLATION DE COMMANDES

Les commandes étant fermes et définitives, aucune annulation de commande, même partielle, n'est admise.

## 3 - TARIFS ET CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

### TARIFS

Les tarifs (spécifiés en Euros HT et hors frais de livraison) des commandes par le CLIENT sont ceux figurant sur le site Internet de la SAS COMTRADE [www.comtrade.fr](http://www.comtrade.fr) et sur les documents publicitaires portés à la connaissance du CLIENT.

En cas de différence de tarifs entre les différents documents établis par la SAS COMTRADE, le tarif le plus récent sera celui qui devra être retenu comme étant le seul opposable à la SAS COMTRADE.

Les produits et services sont fournis au prix fixé sur la base du tarif de la SAS COMTRADE en vigueur au moment de la réception de la commande et figurant sur son site et disponible pour le CLIENT sur simple demande.

Une facture de la SAS COMTRADE ne pourra être contestée par le CLIENT au delà du délai de 4 mois suivant la livraison correspondant à cette facture.

Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis par la SAS COMTRADE.

Les prix de vente par la SAS COMTRADE s'entendent départ entrepôt, TVA et toutes autres taxes non comprises qui seront facturées en plus.

Les frais de port, dont le montant peut être modifié à tout moment, sont à la charge du CLIENT de manière exclusive.

Les frais de port France Métropole (hors Corse) sont forfaitaires et visés sur les factures et sont de :

- 19.90 Euros HT pour une expédition inférieure à 30 Kilos
- 29.90 Euros HT pour une expédition supérieure à 30 Kilos.

Pour les autres pays, les frais de livraison feront l'objet d'une tarification spéciale.

### CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

Tous les constructeurs de produits vendus par la SAS COMTRADE se réservant la possibilité de modifier sans préavis les caractéristiques techniques de leurs produits, la SAS COMTRADE ne saurait garantir au CLIENT la permanence des produits dans leurs caractéristiques techniques.

## 4 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Dans le cadre d'une ouverture de compte acceptée et pour toutes les premières commandes, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, le règlement se fait à l'expédition par carte bancaire acceptée ou virement du montant TTC et en tout état de cause avant livraison.

Suivant le volume d'affaires réalisé par le CLIENT, la SAS COMTRADE pourra être amenée à proposer au client des conditions de paiement différées par LCR MAGNETIQUE 30Jours Nets (traite non acceptée), cette décision relevant de la liberté de la SAS COMTRADE.

Ces éventuelles conditions de paiement différées sont en tout état de cause conditionnées à la couverture préalable du CLIENT par l'organisme d'assurance crédit à laquelle la SAS COMTRADE sera affiliée au moment de la commande (SFAC en Septembre 2006).

Les parties conviennent donc que dans l'hypothèse où l'organisme d'assurance crédit à laquelle la SAS COMTRADE sera affiliée au moment de la prise de commande du CLIENT refusait à la SAS COMTRADE de couvrir la facture objet de la commande, la SAS COMTRADE serait en droit de refuser la commande du CLIENT sans que ce dernier puisse engager de quelque manière que ce soit la responsabilité de la SAS COMTRADE.

Dans tous les cas, l'acceptation ou non d'un règlement différé se fait après réception du formulaire de la SAS COMTRADE prévu à cet effet, dûment complété en toutes ses dispositions par le CLIENT demandeur qui sera informé par retour en cas d'acceptation.

Le montant maximum de commande que le CLIENT est en droit de passer auprès de la SAS COMTRADE ne saurait excéder le plafond de garantie accordé au CLIENT par l'organisme d'assurance crédit de la SAS COMTRADE.

En cas de commande dépassant le plafond de la garantie, le CLIENT devra régler la partie excédentaire à la SAS COMTRADE avant livraison.

Par ailleurs toute diminution des garanties fournies par le CLIENT, ainsi que toute diminution du montant de la garantie de l'organisme d'assurance crédit dont bénéficierait le CLIENT pourra valablement justifier de la part de la SAS COMTRADE un refus d'exécution de la commande passée par le CLIENT et excédant le montant garanti par l'assurance crédit.

## 5 - DEFAUT DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance prévue (date d'échéance figurant sur chaque facture) donnera lieu aux intérêts de retard calculés sur l'intégralité des sommes restant dues au taux égal à deux fois le taux d'intérêt légal applicable à la date d'exigibilité de la dette (Loi n°92-1442 du 31 déc.92 article 3-1 alinéa 3).

Il est précisé en outre que dans l'hypothèse où le CLIENT bénéficierait de conditions de règlement à terme, tout retard de paiement du CLIENT pour quelque raison que ce soit, vaudra suppression de tout délai de paiement tant pour le passé et ce y compris celui ayant été accordé ou consenti au CLIENT avant la date de cet éventuel impayé.

Aucun motif ou litige ne peut justifier de la part du CLIENT le non paiement de sa dette ou de toute dette vis-à-vis de la SAS COMTRADE, que ce non paiement soit total ou partiel.

Dans l'éventualité de tout défaut de paiement partiel ou total par le CLIENT de toutes dettes dues à la SAS COMTRADE à leurs échéances contractuelles, la SAS COMTRADE sera en droit de suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toutes autres voies d'action et sans qu'elle soit obligée de notifier cette suspension au CLIENT ou d'affecter sa décision d'un quelconque préavis.

Toute diminution de l'encours accordé au CLIENT pourra justifier l'exigence des garanties ou de règlements au comptant, avant l'exécution des commandes prévues.

## 6 - LIVRAISONS ET RISQUES INHÉRENTS

### PROCESSUS DE LIVRAISON

La livraison est effectuée:

- soit par la remise directe au CLIENT moyennant la signature d'un bon de livraison
- soit par livraison chez le CLIENT, et à sa demande, par un transporteur moyennant également la signature d'un bon de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du destinataire et ce de manière exclusive.

Par ailleurs, il est expressément prévu que quelques soient les conditions de vente, le mode d'expédition et de livraison, les marchandises vendues par la SAS COMTRADE au CLIENT voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de formuler toute réserve au transporteur dès la réception de la marchandise livrée et de confirmer à la SAS COMTRADE lesdites réserves, à peine de déchéance de pouvoir le faire, dans un délai maximum de trois jours, à compter de la date de livraison, et ce par courrier recommandé avec accusé de réception.

La responsabilité de la SAS COMTRADE ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits de destruction, avaries, pertes, vols, survenus en cours de transport.

### DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison figurant sur le bon de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans qu'ils ne constituent en aucun cas une obligation de résultat.

Les délais de livraison indiqués sur le bon de commande sont en outre et de plein droit suspendus par tout événement indépendant du contrôle de la SAS COMTRADE et ayant pour conséquence de retarder les livraisons des objets commandés que ce soit de façon globale ou partielle.

Il est arrêté et convenu que toute modification par le CLIENT et de sa commande et de la date de livraison de ladite commande, ainsi que de tout incident de livraison dont le CLIENT serait responsable (refus, etc.), engendreront des coûts logistiques et administratifs qui seront alors facturés par la SAS COMTRADE au CLIENT et qu'il devra régler à première demande, cette nouvelle facturation éventuelle reflétant un prix coûtant.

Aucune indemnité ne pourra être demandée par et/ou accordée au CLIENT en cas de non respect de ces délais par la SAS COMTRADE et/ou ses éventuels sous traitants.

L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock, de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité.

### OBLIGATIONS DU CLIENT AU MOMENT DE LA LIVRAISON

Il est rappelé que les palettes de produits commandés par le CLIENT à la SAS COMTRADE qui sont livrés comportent, soit le scotch d'origine si aucune intervention n'a été faite dessus, (colis complet fabricant) soit le scotch de la SAS COMTRADE en cas de colis comportant plusieurs références.

Dans tous les cas, le CLIENT est tenu de :

- 1°/ Vérifier l'état de l'emballage, le nombre et le contenu des colis, ainsi que l'état des produits lors de la livraison.
- 2°/ Signaler toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison,

emballage endommagé, produit cassé) et qui devra être constatée par le CLIENT sous la forme de réserves manuscrites claires, précises et complètes sur le bon de livraison/transport, et ce en présence du transporteur, étant précisé que le transporteur et le CLIENT dateront et signeront les réserves émises.

En cas de refus de signer les réserves de la part du transporteur, le CLIENT devra aussi le stipuler par écrit sur le bon de livraison.

3°/ Conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, le CLIENT devra parallèlement à l'émission de réserves confirmer l'anomalie en adressant un courrier recommandé avec avis de réception au transporteur dans les trois jours suivant la livraison afin de confirmer lesdites réclamations.

La copie de ce courrier, ainsi que celle du bon de livraison comportant les réserves devront parvenir simultanément par courrier recommandé avec accusé de réception ou e-mail à la SAS COMTRADE au plus tard dans les trois jours suivant la livraison.

Il est rappelé au CLIENT qu'à défaut de respecter ses obligations telles que ci-dessus détaillées et ce dans les délais ci-dessus visés, toute réclamation du CLIENT au titre de la livraison sera déclarée irrecevable, de sorte qu'aucun recours ne sera plus admis à l'encontre de la SAS COMTRADE.

Par ailleurs, le refus des produits à la livraison par le CLIENT sera abusif si le CLIENT ne peut justifier au moment de la livraison, la réalité des anomalies invoquées par rapport à son bon de livraison et/ou par rapport à son bon de transport.

Aucune réclamation au titre d'une absence de livraison ne sera recevable au delà d'une période de dix mois de la date de livraison prévue.

#### LITIGE APRES DEBALLAGE

La SAS COMTRADE apporte le plus grand soin dans le traitement de ses expéditions avec l'établissement d'un double contrôle lors du conditionnement.

Une anomalie pouvant toutefois être constatée par le CLIENT après déballage au titre des produits (produits manquants - erreurs de références - produits réceptionnés différents de ceux listés sur le Bon de Livraison - produits détériorés) : le CLIENT, à peine d'irrecevabilité, devra adresser à la SAS COMTRADE au maximum 48 heures après la date de réception des colis, un état très détaillé par e-mail adressé à la SAS COMTRADE, doublé d'un courrier recommandé avec accusé de réception exposant sa réclamation.

#### REFUS D'ACCEPTATION DE LIVRAISON PAR LE CLIENT

Tout refus d'acceptation de livraison par le CLIENT pour être valable devra être justifié par le CLIENT et validé par la SAS COMTRADE par écrit.

Les seuls motifs acceptables permettant au CLIENT de refuser une livraison effectuée par la SAS COMTRADE sont les suivants :

- Produits endommagés lors du transport
- Palettes ou colis visiblement ouverts pendant le transport
- Non-conformité des produits livrés au bon de commande.

A peine d'irrecevabilité de tout refus d'acceptation de livraison par le CLIENT ce dernier devra impérativement mentionner la ou les raisons de son refus d'acceptation de livraison sur le bon du transporteur.

La SAS COMTRADE se réserve en tout état de cause la possibilité de vérifier le bien fondé du refus d'acceptation de livraison par le CLIENT fondé sur un des motifs ci-dessus visés.

Tout refus d'acceptation de livraison par le CLIENT, non motivé dans les conditions ci-dessus ne sera pas contractuellement justifié.

Tout refus de livraison non justifié obligera le CLIENT à indemniser la SAS COMTRADE des conséquences dommageables dudit refus d'acceptation de livraison.

La SAS Comtrade se réserve le droit de facturer les preuves de livraison aux CLIENTS qui en font la demande. Aucune preuve de livraison transporteur ne pourra être demandée au delà d'un délai de 10 mois après la date de la livraison effective.

## 7 - RETOUR DE MARCHANDISE ET GARANTIES

Tout retour de matériel pour une réparation, un échange ou une reprise doit impérativement faire l'objet d'un numéro de retour (à apposer obligatoirement à l'extérieur du colis à retourner) :

- Demande de numéro de réparation : auprès du SAV (selon formulaire RMA dédié, accessible sur [www.comtrade.fr](http://www.comtrade.fr) ou sur simple demande)
- Demande exceptionnelle motivée d'échange commercial d'un produit neuf et non ouvert : auprès du service commercial.

Les produits vendus par la SAS COMTRADE, en sa qualité de grossiste, sont garantis dans les conditions et les durées déterminées par les fabricants respectifs qui n'engagent que ceux-ci, étant précisé que :

1°/ cette garantie ne saurait excéder le coût de remplacement du matériel et donc ne saurait en aucun cas couvrir d'autres dommages tels que le préjudice direct ou indirect, tels que les accidents de personnes, dommages et manque à gagner, pertes de données ou toute panne résultant de malfaçons dudit matériel.

2°/ La garantie est exclue dans l'hypothèse où le CLIENT ferait une utilisation dudit matériel non conforme avec la notice d'utilisation fournie avec le matériel ou procéderait à une quelconque intervention sur ledit matériel (réparation, modification)

3°/ Le produit, pour faire l'objet d'une prise en charge au titre de la présente garantie, doit systématiquement et impérativement être retourné complet dans son emballage d'origine, accompagné d'une copie de la facture délivrée par la SAS COMTRADE lors de la vente.

Bien évidemment, il est arrêté et convenu que seuls les produits vendus par la SAS COMTRADE et couverts par la période de garantie et vérifiés comme étant défectueux, peuvent donner lieu soit à un échange, soit à une réparation.

4°/ Tout retour de marchandise ne peut être effectué sans l'accord écrit et préalable de la SAS COMTRADE.

Tous les frais de retour du produit du CLIENT vers la SAS COMTRADE sont à la charge du CLIENT et ne sauraient être en aucune façon à la charge de la SAS COMTRADE.

La SAS COMTRADE quant à elle s'engage à livrer en retour un matériel en bon état de fonctionnement.

5°/ En cas de défaillance de la part du fabricant (force majeure, dépôt de bilan, cessation de distribution des produits de la SAS COMTRADE etc.), la gestion de la garantie cesserait de fait, sans que la responsabilité de la SAS COMTRADE ne puisse être engagée.

Les parties conviennent de ce que la mise en jeu par le CLIENT de la garantie ne saurait en aucun cas justifier l'absence de paiement par le CLIENT de toutes les factures émises par la SAS COMTRADE et ce y compris les factures émises au titre des matériels objets de la mise en jeu de la garantie.

## **8 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

Les marchandises objet de la présente commande resteront, jusqu'à leur paiement intégral, ainsi que les frais accessoires et les pénalités insérés au présent contrat, la propriété exclusive de la SAS COMTRADE.

Le défaut de paiement de tout ou partie du prix du matériel ou des frais accessoires et des pénalités insérés dans le présent contrat pourra, à la seule liberté de la SAS COMTRADE, provoquer l'exercice par cette dernière société de la faculté de revendiquer les biens dont elle resterait propriétaire.

## **9 - TRANSFERT DES RISQUES**

Le transfert des risques liés à la chose est opéré dès la livraison dudit matériel entre les mains du CLIENT qui deviendra dès cette date responsable de la perte et/ou de la détérioration des objets vendus en application du présent contrat liant le CLIENT à la SAS COMTRADE.

Cette clause s'applique dans son intégralité même dans l'hypothèse où la SAS COMTRADE n'était pas intégralement payée des marchandises objet de la présente commande.

## **10 - ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre des nouvelles normes DEEE et de la contribution environnementale, le CLIENT est informé que les nouveaux coûts induits par la collecte, le traitement / recyclage des matériels électriques et électroniques commercialisés après le 13/08/2005 sont à la charge de l'utilisateur final, cette charge devant apparaître dans la facture émise vers celui-ci.

## **11 - JURIDICTION**

**Les parties sont convenues de ce que tous litiges relatifs à la passation de commandes, à l'exécution du contrat de vente ou du paiement du prix, ainsi qu'à tout appel en garantie relèveront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre, les parties ayant donné leurs accords sur cette disposition par la simple signature des bons de commandes renvoyant eux-mêmes aux conditions générales de vente.**